

## **DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA GRATIFICATION DES PFMP**

### **Pour l'ensemble des élèves qui seront majeurs au cours de l'année scolaire :**

- copie de la carte d'identité
- RIB de l'élève (il est indispensable que l'élève possède son propre compte)

### **Pour les élèves mineurs au cours de l'année scolaire : 2 options au choix**

1. l'allocation sera versée sur le compte bancaire du lycéen. Dans ce cas, les justificatifs à fournir sont :
  - copie de la carte d'identité du lycéen
  - RIB (relevé d'identité bancaire) du lycéen
  - autorisation complétée et signée du représentant légal
  - copie du livret de famille justifiant le lien entre l'élève et son représentant légal
2. l'allocation sera versée sur le compte bancaire d'un représentant légal. Dans ce cas, les justificatifs à fournir sont :
  - copie de la carte d'identité du lycéen
  - copie de la carte d'identité du titulaire du compte
  - copie du livret de famille justifiant le lien entre l'élève et son représentant légal
  - RIB du compte bancaire sur lequel sera versée l'allocation
  - autorisation complétée et signée du représentant légal